



Travaux d'entretien, qui doit payer?

Par **chatmona1958**, le **27/07/2008** à **11:46**

Bonjour,

Mon fils s'apprête à louer un appartement et dans le règlement intérieur, je lis: les charges usuelles d'entretien des installations de plomberie et d'électricité sont à la charge du locataire et d'autre part, le locataire fera son affaire de toutes réparations liées à un dysfonctionnement des appareils sanitaires et de chauffage.

C'est surtout ce 2ème point qui me fait peur. Est-ce légal et cela veut-il dire par exemple que si la chaudière rend l'âme, c'est mon fils qui devra payer?

Merci de me répondre